

# Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

Compte rendu annuel d'activités 2012

Date 14/01/2013

Rédaction : DREAL PACA (D. MEYER)

Compte rendu approuvé le : 15/01/2013

## 1. Présentation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Provence Alpes Côte d'Azur

**Textes de référence:** Le CSRPN est défini par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, dans son article 109-III, (modifiant l'article L. 411-5 du Code de l'environnement). Il peut être saisi pour avis par le préfet de région ou le président du conseil régional sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel. Les missions et le fonctionnement du CSRPN sont précisés dans le décret N°2004-292 du 26 mars 2004 et dans la circulaire d'application N°2004-1 du 26 octobre 2004. Plusieurs procédures rendent obligatoire l'avis du CSRPN, notamment en matière de réserves naturelles (classement en réserve naturelle régionale, plan de gestion des réserves naturelles nationales et régionales, travaux en réserve naturelle nationale et régionale).

**Composition et fonctionnement :** Le CSRPN a été renouvelé en 2010. Nommé par arrêté préfectoral N° 2010-318 en date du 29/07/2010 (modifiant l'arrêté 2010-227bis du 05/07/2010), le CSRPN a été installé le 6 juillet 2010. Il a approuvé le règlement intérieur (adapté du précédent RI) et désigné les président (Pr. Marcel BARBERO) et vice-présidente (Mme Denise BELLAN SANTINI). Il est composé de 25 membres. La nouvelle composition a permis le renouvellement de 13 membres et la nomination de 12 nouveaux membres avec : le renforcement des experts marins; l'entrée de nouvelles spécialités comme l'écologie du paysage, l'écologie de la restauration, la sociologie de l'environnement. En dehors d'une meilleure représentation des conservatoires botaniques, l'équilibre des structures d'appartenance et des compétences géographiques est à peu près stable.

N°EXPERT	CIVILITE	NOM_EXPERT	PRENOM_EXPERT	SPECIALITE
1	M.	BARBERO	Marcel	Flore/ Habitats
2	Mme	BELLAN-SANTINI	Denise	Milieu Marin
3	M.	BENCE	Stéphane	Insectes
4	Mme	BERNARD LAURENT	Ariane	Faune/ Vertébrés
5	M.	BOILLOT	François	Botanique/Entomologie
6	M.	CAVALLI	Laurent	Ichtyologie des eaux continentales
7	M.	CHEYLAN	Gilles	Faune/ Vertébrés
8	M.	COSSON	Emmanuel	Faune/ Vertébrés
9	M.	DEMOUCHY	Georges	Paysage
10	M.	DUMONT	Bernard	Faune/ Hydrobiologie
-11	M.	DUTOIT	Thierry	Ecologie végétale (démissionnaire)
12	M.	FLITTI	Amine	Ornithologie
13	M.	FRANCOUR	Patrice	Milieu Marin
14	M.	GRILLAS	Patrick	Biologie de la Conservation
15	Mme	MANGIALAJO	Luisa	Ecologie
16	M.	MEDAIL	Frédéric	Ecologie végétale / Biologie de la Conservation
17	M.	NAPOLEONE	Claude	Economie de l'environnement
18	M.	NEVE	Gabriel	Biologie des Populations (temporairement absent)
19	M.	PICON	Bernard	Sociologie
20	M.	ROUSSET	Claude	Géologie
21	M.	SANT	Sébastien	Botanique
22	M.	TARDIEU	Claude	Faune/Vertébrés
23	M.	TATONI	Thierry	Ecologie du paysage
24	M.	VAN ES	Jérémie	Botanique et phytosociologie
25	M.	VERLAQUE	Marc	Milieu Marin

2. **Nombre de réunions :** Trois réunions plénières ont été tenues en 2012, poursuivant ainsi l'allègement amorcé l'année précédente.

### 3. **Les ordres du jour**

#### 20 mars 2012

- **Pour avis :**
  - Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale Géologique de Haute Provence.
  - Actualisation de la liste des espèces déterminantes ZNIEFF pour les invertébrés
  - Méthodologie d'élaboration du Schéma Régional de Continuités Écologiques (SRCE)
  - Déclinaison régionale du Plan national d'action Chiroptères
  - Inventaire régional du patrimoine géologique : départements 05 et 84
  - Dossiers de travaux dans le projet de PN Calanques
- **Questions diverses :** Prospection et forage dans le golfe du Lion ; Nomination référent entomologie SILENE

#### 25 mai 2012

- **Pour avis :**
  - Liste rouge régionale des Odonates
  - Projet de Réserve Naturelle Régionale de Daluis
  - Travaux en RNN du Parc National des Ecrins
- **Pour information :**
  - Compte rendu de la réunion annuelle des présidents
  - Présentation de la liste rouge nationale des papillons de jour
  - Note de méthodologie sur l'identification des réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques

#### 2 octobre 2012

- **Pour avis :**
  - Travaux en RNN de Ristolas (Avis 2012-13)
  - Diagnostic du SRCE : définition des réservoirs de biodiversité (Avis 2012-14)
- **Pour information :**
  - Déclinaison régionale du PNA Liparis
- **Questions diverses :**
  - Représentation du CSRPN : ORB ; Programmes vieilles forêts
  - Colloque ZNIEFF

4. **Participation :** La liste des membres présents est disponible sur chaque compte rendu. En moyenne, on constate une participation stable sur l'année de 55 %, en légère baisse par rapport à l'année dernière. Compte tenu de la forte sollicitation des membres du conseil, cette participation reflète un bon fonctionnement global mais on constate que la réduction du nombre de réunions plénières ne permet pas une participation plus importante.

### 5. **Les personnalités extérieures associées**

- En fonction des dossiers présentés (cf. compte-rendus) : de 2 à 9 selon l'ordre du jour.
- Le Conseil Régional a été représenté une fois, en lien avec la présentation d'un projet de RNR.

### 6. **Les groupes de travail**

#### 6.1 Groupes de travail NATURA 2000 et suivi des DOCOB en cours

- Pour lancer l'élaboration d'un DOCOB, une réunion de cadrage préalable est organisée pour définir les inventaires biologiques à réaliser. En 2012, 6 DOCOB ont été lancés.
- La partie inventaire et définition des enjeux des DOCOB est examinée en groupe de travail. 6 réunions ont été tenues, chacune ayant fait l'objet d'un compte rendu.
- Des membres du CSRPN désignés en tant que rapporteurs suivent les études en cours (réunion de cadrage, participation éventuelle comité de pilotage, suivi et conseils de l'opérateur, groupe de travail) : soit en 2012, 120 sites Natura 2000, suivis par 22 rapporteurs membres du CSRPN ( 15 actuels et 7 anciens membres), et 10 experts mandatés.
- Des membres du CSRPN ont participé à des réflexions régionales portées par la DREAL : plusieurs réunions sur la conservation des vieux arbres sénescents via des contrats Natura 2000, une réunion sur l'expertise d'une dizaine d'habitats d'intérêt communautaire dont la présence est considérée comme douteuse en PACA.

## 6.1 Groupe de travail « espèces »

Un groupe de travail a été créé pour examiner les dossiers de demandes de dérogations relatives aux espèces protégées, avant leur examen par le CNPN. 3 réunions ont été tenues en 2012 permettant d'examiner 12 projets (comptes rendus disponibles) ainsi qu'un échange sur le suivi des dossiers antérieurs.

## 6.2 Autres groupes de travail ponctuels

- SCAP

## 7. La représentation du CSRPN

Les membres du Conseil sont également sollicités par des partenaires pour participer, en tant que membres du CSRPN, à leurs travaux (dossiers ou études spécifiques, comités scientifiques). Généralement un mandat explicite de représentation leur est donné. Notamment les programmes déjà cités en 2011 :

- L'élaboration et le suivi de l'inventaire du patrimoine géologique
- SILENE, le SINP régional
- Comité biodiversité ITER
- Conseil maritime de façade
- Réhabilitation Cossure

Auxquels il faut ajouter pour 2012 :

- Comité régional Biodiversité
- Observatoire Régional de la Biodiversité

A cela s'ajoutent de nombreuses interventions (conseils aux élus, représentation auprès des instances nationales, ...) qui sont l'occasion de diffuser les conceptions partagées du conseil et de faire valoir les enjeux et la spécificité méditerranéenne.

## 8. Synthèse des sujets traités en séance plénière

### 8.1 Zones protégées :

- Réserves nationales : Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale Géologique de Haute Provence ; Travaux en RNN du Parc National des Ecrins ; Travaux en RNN de Ristolas
- Réserves régionales : Projet de Réserve Naturelle Régionale de Daluis
- Parcs nationaux : Dossiers de travaux dans le projet de PN Calanques

### 8.2 Espèces :

- Actualisation de la liste des espèces déterminantes ZNIEFF pour les invertébrés
- Déclinaison régionale du Plan national d'action Chiroptères
- Liste rouge régionale des Odonates
- Présentation de la liste rouge nationale des papillons de jour
- Déclinaison régionale du PNA Liparis

### 8.3 Patrimoine géologique :

- Inventaire régional du patrimoine géologique : départements 05 et 84

### 8.4 SRCE :

- Méthodologie d'élaboration du Schéma Régional de Continuités Écologiques (SRCE)
- Note de méthodologie sur l'identification des réservoirs de biodiversité et les corridors
- Diagnostic du SRCE : définition des réservoirs de biodiversité

### 8.5 Echanges d'actualités et informations, questions diverses

- Prospection et forage dans le golfe du Lion ;
- Nomination référent entomologie SILENE
- Compte rendu de la réunion annuelle des présidents
- Représentation du CSRPN : ORB ; Programmes vieilles forêts
- Colloque ZNIEFF

## 9. Diffusion des documents de travail

Le compte rendu liste systématiquement les documents diffusés avant la séance, pendant la séance, ou avec le compte rendu. Dans la mesure du possible, la transmission électronique est privilégiée (convocations, compte-rendus). Un espace sécurisé sur le site Internet de la DREAL permet aux membres du Conseil de visualiser et de télécharger les documents préparatoires ainsi que les documents présentés en séance, en fonction de l'intérêt de chacun. Cette organisation facilite notamment la mise à disposition de l'ensemble des documents concernant les dossiers

étudiés mais trouve sa limite par les temps de téléchargement, de consultation et les coûts d'impression.

#### **10. Les avis rendus par le CSRPN**

En 2012, le CSRPN a rendu 14 avis portant sur : les divers programmes espèces (3) ; les zones protégées (7) ; le SRCE (2) ; le patrimoine géologique (2). Ils sont joints en annexe. Enfin 1 courrier relatif au projet de prospection et forage dans le golfe du Lion a été adressé au nom du conseil.

#### **11. Diffusion des travaux du CSRPN**

Tous les comptes rendus de séances plénières ainsi que les avis sont mis en ligne, après validation, sur le site Internet de la DREAL PACA ainsi que, dans la mesure du possible, les comptes rendus des groupes de travail.

Le président du CSRPN

Pr. Marcel Barbero

**Signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 1

Date : 20/03/2012	Objet : Plan de gestion (2012 – 2016) de la réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence (RNNGHP)	Vote : favorable à l'unanimité
----------------------	---	-----------------------------------

Le CSRPN réuni le 20 mars 2012, a examiné le plan de gestion de la réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence.

Dossier présenté par Mme Myette Guiomar, conservatrice de la RNNGHP. Il s'agit du 2ème plan de gestion, le premier ayant couvert la période 2003-2008. Entre 2008 et 2012 l'association gérant la réserve naturelle nationale a connu des difficultés de gestion. L'État a demandé que soit désigné parmi son personnel celui affecté directement au suivi de la réserve. Il a également demandé que la réserve se recentre sur les fondamentaux de la gestion, en particulier en laissant à l'association gestionnaire les aspects liés au développement local.

Ce nouveau plan de gestion se recentre sur l'amélioration des connaissances du territoire de la RNN. D'une superficie de 269 ha (18 sites sur 12 communes), elle est ceinturée par un périmètre de protection de 230 000 ha. Ce territoire a fait l'objet d'inventaires approfondis qui ont en particulier permis de décrire des sites paléontologiques remarquables comme les siréniens de Castellane, ou le stratotype de limite du bathonien. Il intègre également les données naturalistes (habitats et espèces) qui n'étaient pas prises en compte dans le premier plan de gestion.

Le document précise les grands objectifs de gestion :

- conservation et suivi de la réserve
- connaissance et suivi du patrimoine naturel
- fonctionnement général de la structure.

Pendant la mise en œuvre du plan, une réflexion globale sera engagée sur la conservation des sites majeurs situés dans le périmètre de protection. Cette réflexion débouchera sur une proposition de classement de nouveaux sites et de réécriture du décret de création de 1984.

Les échanges portent sur les modes de financement des actions prévues dans le plan de gestion. Outre la dotation optimale attribuée chaque année par le ministère chargé de l'environnement, des financements européens sont évoqués, mais ils concernent des actions ponctuelles ou des programmes starter qui doivent trouver ensuite leur autonomie. De même, les financements attribués par les communes, à l'exception de la ville de Digne, dépendent fortement de leurs ressources.

Les partenariats avec le Parc Naturel régional du Verdon, les associations naturalistes et l'Université sont évoqués : la RNNGHP accueille régulièrement des étudiants et des chercheurs pour leurs travaux et s'appuie fortement sur les associations naturalistes pour la connaissance et la valorisation des aspects patrimoniaux hors du champ géologique.

**Avis N°2012- 1** : Le CSRPN a :

émis un avis favorable à l'unanimité sur le 2ème plan de gestion de la réserve naturelle nationale géologique. La qualité du travail fourni ainsi que l'implication du gestionnaire dans l'élaboration de ce document sont salués par le Conseil.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 2

Date : 20/03/2012	Objet : Actualisation des la listes des espèces déterminantes ZNIEFF pour les invertébrés	Vote : favorable à l'unanimité
----------------------	---	-----------------------------------

Le CSRPN réuni le 20 mars 2012, a examiné la proposition d'actualisation de la liste d'espèces déterminantes ZNIEFF pour les invertébrés.

S. Bence présente le travail qu'il a coordonné dans le cadre de la mission confiée au CEN par la DREAL en vue de l'actualisation de la liste ZNIEFF des espèces déterminantes pour les invertébrés.

Ce travail a bénéficié d'une grande progression des connaissances et d'une forte dynamique de mutualisation entre les experts. Plus de 70 spécialistes ont été contactés et associés en fonction de leur disponibilité.

Résultats et discussion :

- Pour certains groupes les modifications sont importantes : *Myriapodes chilopodes*, *Crustacés*, *Coléoptères*, *Plécoptères*, *Trichoptères*, *Ephéméroptères Orthoptères* , *Odonates Ascalaphidae (Neuroptères)*, *Dictyoptères*, *Chéleutoptères*, *dermaptères*, *Lépidoptères rhopalocères + zygène* , *Lépidoptères hétérocères* ;

- Pour d'autres en revanche le déficit de connaissance reste trop important pour proposer une liste valide : *Mollusques gastéropodes* ; *Hémiptères Myriapodes diplopodes*, *Diptères* , *Arachnides araignées*, *Hyménoptères* ; les deux premiers pourraient néanmoins être traités relativement rapidement (question de disponibilité de spécialiste mais connaissance disponible)

. La nouvelle liste (espèces déterminantes + remarquables) comprend 15% de taxons en plus pour un nombre total de : 92 crustacés, 92 myriapodes, 1282 insectes.

Le ratio entre les groupes est équivalent à celui du nombre d'espèces total de chaque groupe. Les espèces et sous espèces retenues sont validées par le MNHN mais la cohérence avec TAXREF est imparfaite. Un important travail de mise en cohérence est nécessaire. De même la présentation doit permettre de mieux identifier les espèces déterminantes (à séparer des remarquables).

Les échanges portent sur l'articulation avec SILENE, les données de répartition, l'exploitation des résultats des sciences participatives (SPIPOL), l'intérêt d'un document de présentation de ce travail, la nécessité d'une prise de conscience et du développement de compétences (notamment BE)..

**Avis N°2012- 2** : Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de liste référentielle ZNIEFF pour les invertébrés et souligne l'enjeu de connaissance de ce pan entier de la biodiversité.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N°2012- 3

Date : 20/03/2012	Objet : Méthodologie d'élaboration du Schéma régional de Continuités Écologiques (SRCE)	Vote : ajourné
----------------------	---	----------------

Le CSRPN réuni le 20 mars 2012, a examiné la méthodologie relative à la définition des réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques constituant le SRCE

Dossier présenté par F.Gerbeaud Maulin de la DREAL PACA/SBEP, Sébastien Fleury d'Ecomed, Estelle Dumas de l'IMBE et Yannick Tranchant du CEN PACA

La présentation cible essentiellement la méthodologie retenue pour définir les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques respectivement pour la trame verte et la trame bleue devant être diagnostiqués dans le SRCE. Cette définition devra être littéraire et cartographique.

### les échanges ont porté sur :

1- la portée réelle du SRCE avec les éléments concernant :

- les notions d'opposabilité du SRCE, sachant que le SRCE est au niveau le plus bas c'est à dire la « prise en compte », et que cela implique qu'il y ait des possibilités de dérogation à partir du moment où celles-ci sont justifiées et argumentées,
- la nécessaire articulation avec les documents d'urbanisme qui se retrouvent être les documents clés pour une application la plus proche du terrain avec un niveau réglementaire, le SRCE ne restant lui qu'à une échelle macro et ne se reposant que sur des mesures contractuelles,
- l'évaluation des atteintes aux continuités écologiques qui seront identifiées dans le SRCE se feront au travers de deux outils : les indicateurs de suivi qui sont obligatoires dans le SRCE, qui permettront de suivre l'efficacité du SRCE et les évaluations environnementales des plans et programme et les études d'impact, pour lesquelles l'autorité environnementale devra émettre un avis,

2- l'animation du territoire via des ateliers territoriaux au nombre de 9, qui ont été déterminés sur des bases d'occupation du sol et de fragmentation des milieux, et la période de renégociation des aides européennes qui dans le cadre de la nouvelle PAC s'appuie sur de l'éco-conditionnalité, le SRCE pouvant ainsi devenir un des facteurs rentrant dans la caractérisation des productions agricoles respectueuses de l'environnement

3- le fait que pour cette première version du SRCE les espèces végétales ne sont pas prise en compte, mais que des travaux sont en cours au MNHN sur le sujet pour que lors de la révision du SRCE (6 ans après la validation de la première version) ces espèces rentrent dans les espèces TVB au même titre que les espèces animales. Néanmoins, ces premiers travaux auraient pu s'appuyer sur l'étude expérimentale qui a été réalisée par la DREAL PACA sur le département du Var,

4- les espèces de la trame bleue sont essentiellement des poissons, les batraciens sont quant à eux dans la liste des espèces de la trame verte,

5- le fait qu'un travail spécifique sera mis en œuvre pour la détermination des obstacles aux déplacements des espèces via les banques de données qui sont disponibles à l'échelle de la région de façon homogène,

6- la notion de « potentialité » retenue plutôt « qu'avérée », liée au fait que la méthodologie s'attache à aller plus loin que de retenir les seuls éléments de biodiversité connus; l'objectif étant de faire émerger de nouveaux espaces qui ne seraient pas connus à ce jour sur le sujet des réservoirs de biodiversité et des corridors,

7- la notion « d'attractivité » pour laquelle un terme plus approprié devra être recherché,

8- le fait que les informations du réseau Natura 2000 peuvent être une source particulièrement intéressante pour pouvoir travailler sur la trame bleue (ex l'habitat d'intérêt communautaire tels que les herbiers de macrophytes et les ripisylve),

9- les problèmes d'échelles notamment pour la trame forestière, des informations sectorielles pourront donc être apportées sur certains secteurs qui permettront de qualifier au mieux ces milieux à une échelle infra-forestière. Le SRCE devra donc parler plutôt de Macro réservoirs de biodiversité et de Macro corridor, pour bien marquer cette échelle d'approche,

10- le traitement des cours d'eau artificiels tels que les canaux, qui sera abordée lors d'un travail spécifique dans un atelier thématique « eau et milieux aquatiques » qui se tiendra le 23 mars à la Région,

11- l'évaluation des pressions et des menaces qui se révèlent importante pour la crédibilité de la démarche.

Le temps d'échange étant néanmoins court sur ce sujet méthodologique complexe, il apparaît peu réaliste au CSRPN de pouvoir se prononcer sur la pertinence des éléments présentés en séance.

**Avis N°2012- 3** : Il est nécessaire que le CSRPN puisse être éclairé sur les points forts de la méthode proposée ainsi que les biais de la méthode. C'est pourquoi, Il n'y aura pas de validation de la démarche lors de cette séance plénière. Le président du CSRPN propose qu'il y ait une note récapitulant les points essentiels de la méthode en mettant en évidence les grandes lignes de force, les limites et les biais identifiés. C'est sur la base de cette note que le CSRPN se prononcera. En conséquence, le CSRPN ajourne son avis sur la méthodologie du SRCE.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**



## **La définition de la Trame Verte et Bleue : une approche libre mais néanmoins encadrée par une volonté de cohérence nationale**

Le projet de décret relatif à la TVB instaurera les éléments suivants en matière d'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques : « Art. R. 371-30. – L'atlas cartographique comprend notamment :

- « - une cartographie des éléments de la trame verte et bleue régionale à l'échelle 1/100 000ème ;
- « - une cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état assignés aux éléments de la trame verte et bleue à l'échelle 1/100 000ème, identifiant les principaux obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- « - une carte de synthèse régionale schématique des éléments de la trame verte et bleue ;
- « - une cartographie des actions prioritaires inscrites au plan d'action stratégique.

La cellule de pilotage du SRCE qui comprend la DREAL PACA, la Région, l'équipe de maîtrise d'œuvre du SRCE (Ecomed/G2C/Aqua-Logiq/ Appel d'Air), l'IMBE, l'IRSTEA, Le CETE Méditerranée, le CEN PACA et l'ARPE, s'est attachée dans un premier temps à travailler sur la cartographie via une modélisation à l'échelle régionale. Aucun document préalable à l'échelle régional n'existe sur cette thématique. Seules deux études méthodologiques ont été menées par la DREAL PACA à l'échelle d'un interSCot (Dracénie et Coeur du Var) et du département du VAR. Toutes deux ont permis d'aborder les prémices d'une méthodologie qui a été reprise dans le cadre du SRCE.

Deux approches cartographiques sont menées : l'une structurelle pour identifier les différentes sous-trames existantes sur les territoires PACA et l'autre fonctionnelle. La première approche ne sera pas développée dans le cadre de cette note, car elle ne présente pas d'enjeux particuliers et elle ne sera au final exploitée que pour des considérations de charte graphique. Par contre, de véritables enjeux se présentent pour l'approche fonctionnelle dont les points clés sont développés ci-dessous.

Trois éléments ont particulièrement mobilisé les équipes pour définir la méthode :

- 1) les données de connaissance existantes en région PACA de façon homogène et exploitable à une échelle régionale afin de mener une modélisation via un Système d'Information Géographique,
- 2) les critères de définition des réservoirs de biodiversité terrestres et aquatiques intégrant les éléments de cohérence demandés à l'échelle nationale,
- 3) la modélisation des corridors écologiques terrestres et aquatiques.

Aucune méthodologie au niveau nationale n'est imposée pour les Schémas Régionaux. Néanmoins des critères de cohérence inter-régionaux ont été définis qui visent 4 grands enjeux, et que le SRCE doit intégrer de fait, soit au moment de son élaboration, soit au moment d'une vérification de la prise en compte de ces critères. L'un de ces éléments concerne une liste d'espèces dites « TVB » qui ont été déterminées pour permettre d'assurer une cohérence inter-régionale. 94 espèces ont été retenues suite à des travaux réalisés par le MNHN et une contribution du CSRPN permettant d'affiner la liste. Le deuxième de ces critères est la prise en compte des zonages existants en matière de protection et gestion des espaces naturels.

### **DES DONNÉES DE CONNAISSANCES DEVANT ÊTRE HOMOGÈNES POUR UNE MODÉLISATION À L'ÉCHELLE RÉGIONALE**

Pour ce qui concerne **LES DONNÉES DE CONNAISSANCES HOMOGÈNES** sur l'ensemble du territoire régional, une seule BD permet d'identifier l'**occupation des sols, OCSOL 2006**<sup>1</sup>, réalisée par interprétation d'images satellites de 2006 à une échelle d'exploitation du 1/100 000ème. Pour la Trame Bleue, la modélisation se basera sur les masses d'eau identifiées dans le SDAGE, afin de pouvoir concentrer les modélisations sur les cours d'eau identifiés dans le cadre des politiques actuelles sur l'eau.

**Points fort :** la BD ocsol2006 est la seule donnée couvrant tout le territoire avec une seule et même méthode d'interprétation à une échelle plus précise que Corine Land Cover et avec une nomenclature adaptée au contexte méditerranéen

**Biais :** quelques erreurs d'interprétation sur l'affectation de l'occupation des sols, une nomenclature peu précise en matière d'espaces naturels notamment pour les zones humides et aucune information sur la qualité des milieux naturels ou agricoles, ni sur les usages

Pour pallier certains des biais visés ci-dessus, il a été décidé de créer véritablement **une Banque de Donnée numérique dite « composite »** grâce à l'apport de données sectorielles « métiers », telle que

<sup>1</sup> images satellitaires Landsat 7 ETM (avril et juin 2006). 30m de résolution, 60m de précision. Nomenclature : 47 postes sur 3 niveaux de précision, précision de la maille au sol : 5 ha à 2,5 ha (en milieu urbain)

l'Inventaire Forestier National (qui permet de préciser les peuplements forestiers), les inventaires départementaux sur les zones humides (disponibles sur 5 départements sur 6), les cartographies issues des DOCOB validés pour préciser les ripisylves, le lit moyen des cours d'eau identifié dans l'atlas des zones inondables pour pouvoir modéliser les ripisylves en l'absence de toutes autres sources d'information, et la banque de donnée de l'ARPE précisant l'OCSOL 2006 sur la distinction entre garrigue et maquis.

**Points forts :** permet utilement de préciser l'identification des structures de végétation présentes dans la trame forestière et la trame semi-ouverte, distingue les zones humides (la résolution au sol d'ocsol2006 ne permettant pas de les distinguer toutes) et les ripisylves ces dernières étant confondues dans les espaces forestiers

**Biais :** ce sont des bases de données non homogènes sur l'ensemble de la région et partielles géographiquement.

Cette base de donnée une fois construite servira de base pour toutes les modélisations à venir permettant d'identifier les réservoirs et les corridors. Elle représente un point clé pour la suite de la démarche, c'est pourquoi il est nécessaire connaître ces biais pour pouvoir les pallier grâce à un système « d'échantillonnage » terrain ou bien indiquer clairement ce que le SRCE ne pourra pas mettre en évidence.

## **UNE DÉFINITION DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ INTÉGRANT DÈS LE DÉPART LES ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LES ORIENTATIONS NATIONALES TVB**

Le choix a été fait de prendre en compte les espèces dites « TVB » dès le départ de la démarche et non pas de vérifier que les réservoirs et corridors soient opérationnels pour ces espèces à posteriori. C'est pourquoi, l'équipe scientifique s'est mobilisée pour intégrer dans la modélisation spatiale, basée sur la BD « composite », « l'approche espèces ».

Pour ce faire, les 94 espèces terrestres<sup>2</sup> retenues pour vérifier la cohérence en inter-régionale ont fait l'objet d'une analyse approfondie sur 4 traits de caractère :

**1-l'aire de répartition de l'espèce**, qui, pour la partie terrestre, s'appuie sur les unités biogéographiques qui ont été identifiées dans le cadre de travaux réalisés par le CEMAGREF : « les petites régions naturelles de la zone méditerranéenne française » (1992). Ces travaux prenaient en compte la pluviométrie, la température, la lithologie et le relief. Il s'agit dans ce cadre pour chacune des 94 espèces d'identifier si l'espèce est présente dans l'une ou plusieurs des unités biogéographiques. **Pour la partie aquatique**, une démarche similaire est effectuée à partir de travaux dans le cadre d'une mission d'appui scientifique à la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) qui a abouti aux hydroécotones,

**Points forts :** permet de prendre compte la spécificité de la région PACA qui est le siège de contrastes très marqués entre le littoral et la montagne et ainsi éviter des modélisations incohérentes par rapport à la présence avérée de l'espèce

**Biais :** adaptation au cas par cas pour les espèces en limite d'aire de répartition

**2- La potentialité de fréquentation des milieux** identifiés dans la BD « composite ». 47 classes<sup>3</sup> sont identifiées dans la BD ocsol 2006, il y en aura plus avec l'introduction des autres autres banques de données « métiers ». Pour chaque classe, il est évalué la potentialité de fréquentation pour chacune des 94 espèces. Quatre niveaux de fréquentation ont été validés par l'équipe :

**niveau 0 :** fréquentation extrêmement faible, voire nulle, liée à une occupation du sol très défavorable, voire répulsive pour l'espèce

**niveau 1 :** fréquentation occasionnelle liée à un besoin de transit seulement

**niveau 2 :** fréquentation correspondant à un besoin partiel ou complémentaire dans le cadre des besoins vitaux de l'espèce que sont l'alimentation, la reproduction et le repos ou bien de transit

**niveau 3 :** fréquentation optimale pour satisfaire les besoins vitaux de l'espèce

**Points forts :** Qualification de toutes les classes de la banque de données permettant de ne pas avoir de vides ou d'oublis, et au plus proche des besoins des espèces. Le « potentiel » permet de faire ressortir des espaces pour lesquels aujourd'hui il n'existe pas d'information ou qui ne sont pas couverts par un périmètre à statut de protection, de gestion ou de connaissance, ce qui « ouvre » un plus large spectre de milieux

**Biais :** les types d'occupation du sol issus de la base « composite » correspondent rarement aux habitats d'espèce qui nécessiteraient d'intégrer la complexité des habitats naturels (cette approche est évidemment impossible à l'échelle de PACA). Il existe un défaut de connaissance sur la biologie des espèces et un recoupement nécessaire pour caler au mieux avec les éléments de connaissance spatiale actuels

**3- La surface du domaine vital** pour chacune des 94 espèces TVB,

2 Pour les milieux aquatiques, 19 espèces cibles au niveau national ont été identifiées, parmi lesquelles il faut distinguer celles présentes en PACA

3 Ces 47 classes se répartissent selon les orientations suivantes : territoires artificialisés, territoires agricoles, forêts et milieux semi-naturels, zones humides et surfaces en eau.

#### 4- La distance de dispersion de chacune des 94 espèces TVB

**Points forts :** la surface du domaine vital permettra de caler la taille des réservoirs de biodiversité en fonction des espèces retenues et la distance de dispersion est un élément qui est intégré dans la modélisation des corridors

**Biais :** défaut de connaissance de la biologie des espèces

Un tableau matriciel est ainsi construit sur la base de ces quatre traits de vie, grâce aux travaux du CEN PACA, de l'IMBE et d'ECOMED. Les traits de vie ont été identifiés à partir de la littérature existante sur chacune des espèces lorsque celle-ci existait. A défaut, c'est à dire d'expert que les informations ont été complétées. Il est souhaitable que le défaut de connaissance pour certaines espèces puisse être comblé dans le temps afin que la prochaine version du SRCE s'appuie sur des données stabilisées et validées par les scientifiques.

Sur la base de cette matrice, une modélisation est faite sur la totalité de la base de donnée « composite ». Ainsi, un score par polygone ou maille est obtenu qui cumulera l'ensemble des scores établis par espèces ou groupe fonctionnel d'espèces. Plus le score sera élevé, plus la fréquentation potentielle sera élevée.

Les réservoirs de biodiversité seront définis selon deux critères :\*

- **Un seuil de fréquentation** (qualité) en-dessus duquel la note globale attribuée au polygone d'occupation des sols permet son classement dans la catégorie Réservoirs de Biodiversité,

- **Un seuil de surface** ; le Réservoir de Biodiversité a une surface minimale qu'il faut déterminer comme par exemple : 150 ha pour la sous-trame des milieux ouverts, 500 ha pour les milieux forestiers. Ce seuil pourra être défini grâce à une requête statistique sur la répartition des scores, mais pourra faire l'objet d'ajustement. Ces ajustements pourront se baser sur les connaissances relatives aux domaines vitaux minimaux des espèces TVB par exemple.

Ces ajustements complémentaires seront réalisés en s'appuyant sur les éléments de connaissance avérés disponibles : périmètres à statuts, SILENE Faune, autres bases de données faune existantes...

**Points forts :** cette méthode permet d'ajuster la modélisation sur l'ensemble de la matrice. L'ajustement de ces paramètres peut être une source de discussion et d'échanges, mais il s'appuie également sur de la connaissance. Possibilité de faire émerger des espaces aujourd'hui non reconnus ou identifiés comme présentant un intérêt écologique, en complément des espaces à statuts connus. Enfin, cette méthode permet d'intégrer un autre des critères de cohérence que sont le respect des périmètres à statut.

**Biais :** il subsiste la difficulté d'argumenter les ajustements des paramètres par défaut de connaissances suffisantes sur certaines espèces ou sur des espaces non prospectés et, de gérer les cas particuliers.

**Pour pallier ces biais, ce premier diagnostic doit impérativement être calé par rapport aux connaissances de terrain. Pour ce faire, des ateliers techniques sont organisés sur toute la région, qui auront comme objectifs de réunir des partenaires locaux et de confronter ainsi la vision modélisée du territoire avec le vécu des « experts » locaux.**

Enfin, une hiérarchie des réservoirs de biodiversité sera définie grâce à des indices issus de l'écologie du paysage : indice de surface et de compacité, indice de connectivité, indice de fragmentation...

**Pour la partie aquatique,** la démarche est quelque peu différente en raison à la fois de la base de données sur laquelle s'appuie la modélisation<sup>4</sup> et sur le fait que des politiques publiques existent depuis plusieurs années concourant à la connaissance et à la restauration des continuités écologiques et sédimentaires (SDAGE, PLAGEPOMI, Plan anguille, révision des cours d'eau classés).

La méthodologie s'attachera à mettre en évidence des cours d'eau ou section de cours qui aujourd'hui mériteraient une approche qualifiante au regard de ses fonctionnalités potentielles ou avérées mais qui ne seraient pas identifiés dans le cadre des politiques publiques décrites ci-avant.

La caractérisation de l'état fonctionnel des cours d'eau s'appuiera sur les éléments de connaissance existants tel que le classement à l'échelle régionale de l'ensemble des cours d'eau au sein des différents contextes piscicoles, les inventaires départementaux relatifs aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole au titre du L. 432-3 du code de l'environnement et les zones humides « périphériques » des cours d'eau (bras morts, zones humides attenantes, plans d'eau connectées plus ou moins fréquemment) présentes dans les Atlas Départementaux des Zones Humides.

19 espèces cibles ont été définies au niveau national pour lesquelles la TVB doit avoir une incidence favorable. Si l'un de ces espèces est présente (de façon jugée suffisante pour constituer une population) dans les cours d'eau ainsi relevés dans les différentes sources de connaissance, ces derniers seront proposés en réservoirs de biodiversité, avec des éléments de considération relatifs, si nécessaire, à la restauration de certaines fonctionnalités.

4 La base de donnée utilisée est celle issue des travaux du SDAGE identifiant les masses d'eau.

**Points forts :** démarche complémentaire aux politiques en place actuelle

## **UA DÉFINITION DES CORRIDORS MODÉLISÉE ET VÉRIFIÉE GRÂCE À DES ATELIERS TECHNIQUES**

Entre les réservoirs de biodiversité, les corridors potentiels sont identifiés par le biais d'un **algorithme coût/distance** (la traversée d'une zone « répulsive » peut représenter un « coût » important pour l'espèce, lié plus au type de milieu qu'à la distance à parcourir) et d'un **algorithme couloir de coût**. Cette démarche est basée sur la résistance des différents types d'occupation du sol au déplacement des espèces. Ces coûts sont variables à chaque espèce et pour chaque occupation du sol.

Cet exercice reposera sur des coefficients de résistance de chaque type d'occupation du sol. Nous proposons que cette résistance des milieux soit fonction des coefficients de qualité d'occupation du sol que nous avons définis pour les réservoirs de biodiversité (0, 1, 2, 3) et du trait de vie mise en évidence dans le tableau matriciel sus-visé.

**Points forts :** cette modélisation permet de traiter toute la région de façon homogène en considérant tous les réservoirs de biodiversité et toutes les possibilités liées à la matrice

**Biais :** la gestion des points particuliers comme par exemple les espèces invasives

Cette analyse est complétée par une identification des points de conflits et menaces avérés sur le territoire. La superposition des continuités écologiques avec les différents éléments de fragmentation actuels et potentiels (projets ferrés et routiers, urbanisation prévue) permet de mettre en évidence les points de conflits, les corridors fragilisés, etc. Cette analyse se fera à partir de bases de données complémentaires à l'occupation du sol ocsol2006 qui n'a pas une résolution au sol suffisante pour délimiter les réseaux linéaires d'une emprise au sol inférieur à 60 mètres de larges. Ainsi les routes et autoroutes ou voies ferrées...ne peuvent être identifiées. Seront mobilisés la BD Topo de l'IGN ou la BD Carto de l'IGN. Chaque élément fragmentant sera qualifié en fonction de l'effet de coupure qu'il crée dans l'espace par son emprise au sol et par le trafic qu'il supporte (pour le cas des routes).

**Points forts :** complément obligatoire pour connaître les fonctionnalités réelles des corridors modélisés

**Biais :** faiblesses des bases de données existantes qui ne permettent pas de qualifier l'effet de coupure, comme par exemple la présence de clôtures, ou non exhaustive ou ancienne en ce qui concerne les trafics routiers.

**Pour pallier ces biais, ce premier diagnostic doit impérativement être calé par rapport aux connaissances de terrain. Pour ce faire, des ateliers techniques sont organisés sur toute la région qui auront comme objectifs de réunir des partenaires locaux et de confronter ainsi la vision modélisée du territoire avec le vécu des « experts » locaux.**

Comme pour les réservoirs de biodiversité terrestres, une hiérarchisation des points de conflit et des menaces sera croisée avec la qualification des corridors. Ce croisement permet d'identifier des niveaux de priorité d'intervention.

**Pour la trame bleue,** la fonctionnalité des cours d'eau en tant que corridor sera évaluée essentiellement à partir des points de conflits longitudinaux disponibles au travers des référentiels existants (ROE), ou de la liste des ouvrages prioritaires (ouvrages Grenelle Lot 1 et 2), de l'état chimique et écologique (données DCE), les franchissements des cours d'eau par des ouvrages (BD Topo IGN).

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 4

Date : 20/03/2012	Objet : Déclinaison régionale du plan d'actions chiroptères	Vote : favorable
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 20 mars 2012, a examiné la déclinaison régionale du plan national d'actions chiroptères. Dossier présenté par Céline Faure, chargé de mission au GCP et Emmanuel Cosson, directeur.

La SFEPM a été chargée par la DREAL Franche-Comté, coordinatrice du PNA chiroptères, de rédiger un plan national pour la période 2008 à 2012. Ce plan prévoit dans chaque région française une déclinaison sous forme de plan régional. Le groupe Chiroptères de Provence (GCP) est chargé de la rédaction du plan en PACA. Le plan concerne la période 2009 à 2013, car certaines actions de conservation préconisées au niveau national ont été mises en œuvre immédiatement, pendant la période de rédaction.

La spécificité de la région PACA réside dans la présence de 31 des 34 espèces de chauves-souris présentes sur le territoire national. Parmi ces espèces, le rhinolophe euryale, le murin de Cappacini, le minioptère de Schreibers et la barbastelle sont quelques unes des espèces rares en PACA dont l'enjeu en matière de conservation est considéré comme très fort. Les causes de raréfaction sont nombreuses : altération ou disparition de gîtes de repos, d'hivernage ou de mise bas (fermeture de cavités, dérangements, destruction de gîtes), raréfaction de la ressource trophique (usage non raisonné des pesticides), disparition des habitats (trame verte, lieux de chasse), etc.

Le PRA PACA propose 55 fiches d'actions réparties en 5 enjeux principaux :

- connaissance des gîtes
- conservation des habitats de chasse et des routes de vol
- lutte contre les causes de mortalité et de régression des espèces
- amélioration des connaissances en matière de biologie et d'écologie des chiroptères de PACA
- communication et échanges avec les partenaires et acteurs locaux.

Chaque action est déclinée sous forme de fiche indiquant notamment les acteurs, l'objectif, la méthode, les résultats attendus, les indicateurs d'évaluation, le coût estimé.

Le débat porte sur les impacts des activités humaines sur le comportement des chiroptères et les conséquences sur les populations : incidences du bâti, de la pollution lumineuse, des infrastructures de transports, de l'occupation générale de l'espace. A la demande du CSRPN, E. Cosson présente une expérimentation en cours sur un passage supérieur de l'autoroute A54 à St Martin de Crau, destiné à être aménagé pour faciliter le passage des chauves-souris à l'abri du trafic. Le CSRPN demande que la référence à « l'impact éolien » soit corrigé en « impact des éoliennes » sur les chauves-souris en période de chasse.

**Avis N°2012-4 :** Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité relatif à la validation du plan régional de conservation des chiroptères en PACA.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 5 et 6

Date : 20/03/2012	Objet : Inventaire national du patrimoine géologique : départements des Hautes Alpes et de Vaucluse (05 et 84)	Vote : favorable
----------------------	--	---------------------

Le CSRPN réuni le 20 mars 2012, a examiné l'inventaire national du patrimoine géologique pour les départements des Hautes-Alpes et de Vaucluse.

L'inventaire national a été initié en 2008 par le ministère, avec le concours du BRGM et du MNHN. Il a été créé en PACA une Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) présidée par Claude Rousset, membre du CSRPN. Le travail d'inventaire, réalisé à partir des données bibliographiques, des travaux des géologues dans la région et de la connaissance du terrain des intervenants, a consisté, dans chaque département, à établir une pré-liste des sites susceptibles de figurer à l'inventaire. Après un examen par Mme Claude Monier, M. Claude Rousset et la DREAL (garants de l'harmonisation du recueil, de la mise en forme des données et de l'évaluation préalable des sites décrits), les sites retenus font l'objet d'une pré-fiche puis de la création de la fiche descriptive de la base de données Géotope. Les fiches terminées sont agglomérées dans la base de données régionale. Elles sont soumises à la validation de la CRPG puis du CSRPN, avant d'être transmises au BRGM et au MNHN pour validation nationale et incorporation dans l'Inventaire national du Patrimoine Géologique.

Le CSRPN entend une présentation du patrimoine géologique des Hautes-Alpes et de Vaucluse par le Pr. Rousset (cf. compte rendu de la séance plénière) puis la présentation plus détaillée de quelques sites emblématiques.

Le débat principal porte sur l'usage futur qui sera fait de l'inventaire, en particulier pour initier des protections de sites. Il est également proposé que les données collectées soit accessibles au public, sur le site de la DREAL, sous réserve de la confidentialité à respecter concernant certains sites sensibles. Ce travail sera fait par département, une fois que des corrections et compléments auront été apportés aux fiches, et que la confidentialité des sites aura été établie.

**Avis N°2012-5** : Le CSRPN a émis un avis favorable à l'unanimité pour la validation de l'inventaire du patrimoine géologique des Hautes-Alpes établi dans le cadre de l'inventaire national du patrimoine géologique.

**Avis N°2012-6** : Le CSRPN a émis un avis favorable à l'unanimité pour la validation de l'inventaire du patrimoine géologique de Vaucluse établi dans le cadre de l'inventaire national du patrimoine géologique.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 7 à 8

Date : 20/03/2012	Objet : Dossiers de travaux dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des calanques (application des articles L331-6 et R331-6 du code de l'environnement)	Vote : voir tableau pour chaque avis
----------------------	--	--------------------------------------

Le CSRPN réuni le 20 mars 2012, a étudié deux dossiers de travaux dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des Calanques.

Dossiers présentés par Vincent TUGEND, chargé de mission DREAL

Suite à la prise en considération par le premier ministre le 30 avril 2009 du projet de parc national des Calanques, les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national sont soumis (selon les cas) à avis ou autorisation du Préfet après avis du CSRPN.

Les deux dossiers présentés sont des dossiers de permis de construire.

Les deux dossiers sont également situés en site inscrit. A ce titre ils doivent faire l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France. A ce jour, cet avis a été émis pour le second dossier de permis de construire, il est porté à la connaissance des membres du CSRPN.

**Avis N°2012- 7 à 8 :** Le CSRPN a :

émis un avis défavorable en l'état, considérant que les impacts éventuels sur le milieu naturel n'ont pas été analysés (présence possible d'espèces remarquables), et que l'extension projetée, par la nature des matériaux et la couleur, n'est pas de nature à s'intégrer harmonieusement au paysage, à l'entrée du village des Goudes, porte du futur cœur de Parc, sur le premier dossier de permis de construire (PC n°13055.11.H.1420.PC.P0)

émis un avis favorable, sous réserve du respect des recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, et que le déroulement du chantier n'ait pas d'impact sur le milieu naturel environnant, sur le second dossier de permis de construire(PC n°13055.11.H.1374.PC.P0)

Le détail de chaque avis figure dans le tableau joint.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA**

AVIS N° 2012 - 7 à 8

Objet : Dossiers de travaux dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des calanques (application des articles

	numero autorisation urbanisme	Nom	adresse travaux	commune	nature travaux	date d'examen par le CSRPN	Avis CSRPN n°	AVIS DU CSRPN
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>	13055.11.H.1420.PC.P0	GENTILETTI Christian	1 boulevard Alexandre Delabre	13 008 MARSEILLE	extension, réhabilitation de l'existant, modification de façades et isolation par l'extérieur	20/03/2012	2012-7	Le CSRPN émet un <b>avis défavorable en l'état</b> , considérant que les impacts éventuels sur le milieu naturel n'ont pas été analysés ( présence possible d'espèces remarquables), et que l'extension projetée, par la nature des matériaux et la couleur, n'est pas de nature à s'intégrer harmonieusement au paysage, à l'entrée du village des Goudes, porte du futur coeur de Parc
	13055.07.H.1453.PC.M1	PAUTRIER Carmen	boulevard Alexandre Delabre	13 008 MARSEILLE	surélévation d'un garage existant, création d'un logement à l'étage	20/03/2012	2012-8	Le CSRPN émet un <b>avis favorable, sous réserve</b> du respect des recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, et que le déroulement du chantier n'ait pas d'impact sur le milieu naturel environnant



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 9

Date : 25/05/2012	Objet : Liste rouge régionale des Odonates	Vote : favorable à l'unanimité
----------------------	--	-----------------------------------

Le CSRPN réuni le 25 mai 2012, a examiné le projet de liste rouge des Odonates pour la région PACA, établi selon la méthodologie UICN.

Dossier présenté par Stéphane BENCE, représentant les partenaires de la déclinaison régionale du PNA Odonates (validé par le CNPN en 2010).

Les principaux éléments du débat ont porté sur :

- La méthodologie adoptée (et ses adaptations locales)
- Le jeu de données mobilisées
- Les difficultés rencontrées
- Les résultats (classement des taxons étudiés selon les catégories UICN)
- La présentation de certains taxons (illustrant les différentes problématiques rencontrées).

**Avis N°2012-09** : Le CSRPN émet un avis favorable, à l'unanimité, à ce travail sérieux qui devra faire l'objet d'une validation formelle, dans un second temps, en lien avec l'UICN et le MNHN. Il souhaite cependant que ces résultats puissent être valorisés et portés à la connaissance des acteurs du territoire concernés, au même titre que les autres listes du même type (finalisées ou en projet).

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 10

Date : 25/05/2012	Objet : Projet de Réserve Naturelle régionale de Daluis	Vote : Avis favorable
----------------------	---	--------------------------

Le CSRPN réuni le 25 mai 2012, a examiné le projet de RNR des Gorges de Daluis

Dossier présenté par Marie Godgenger - chargée de Mission Natura 2000 à la Communauté de Communes Cians Var , Benjamin Kabouche - Directeur de la LPO PACA et Philippe GONDOLO - chargé de mission au service Espaces naturels, PNR et biodiversité à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les principaux éléments du débat ont porté sur :

- l'intérêt exceptionnel du site au niveau régional, 1<sup>ère</sup> RNR du Département des Alpes-Maritimes, véritable conservatoire des pelouses, intérêt de la protection géologique du classement en RNR
- le contact Permien/ Trias exceptionnel avec dans le Trias un ensemble de fissures offrant de nombreux gîtes de transit ou de reproduction pour des espèces de chiroptères de la Directive Habitats.
- le rôle de conservatoire des pélites de la RNR. Ce substrat peu colonisé par la végétation permet un déneigement précoce et représente donc un habitat refuge pour la perdrix en période de grands aléas climatiques.
- l'intérêt de la conservation du site des gorges de Daluis du fait de sa naturalité par rapport au Gorges du Cians pour lesquelles de nombreux travaux de sécurisation ont eu lieu.

Il sera cependant nécessaire de faire quelques modifications sur le document de présentation du site :

- préciser les 2 habitats rupicoles rencontrés
- préciser l'utilisation des gîtes par les chiroptères (dans la mesure du possible à partir des docob : gîte, zone de nourrissage...)
- détailler quelles sont les grandes fonctionnalités écologiques de la RNR.
- préciser les risques impliqués par les travaux de sécurisation des routes
- détailler les pressions sur le site et développer les aspects de gestion du site, en particulier sur les milieux aquatiques.

**Avis N°2012-10** : Le CSRPN a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet sous réserve de l'intégration au dossier scientifique et technique des modifications demandées.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 11

Date : 25/05/2012	Objet : Travaux en RNN du Combeynot	Vote : favorable
----------------------	-------------------------------------	---------------------

Le CSRPN réuni le 25 mai 2012, a examiné la demande relative à la dépose des téléskis de Laurichard et de la Roche Gatipel, dont l'exploitation a été arrêtée en 2004.

Dossier présenté par le Syndicat mixte des stations villages de Haute Romanche et le Parc National des Ecrins.

Les principaux éléments du débat ont porté sur la présentation des travaux qui consistent en la dépose des câbles et démontage des pylônes et des gares de départ et d'arrivées des deux téléskis. Les blocs d'ancrage des pylônes seront arasés au niveau du sol. L'ensemble des matériaux et des débris seront déposés et collectés manuellement, et transportés par hélicoptère pour les plus volumineux.

Le gain en matière de qualité environnementale pour la réserve naturelle nationale est important : la suppression des câbles éliminera le risque de collision pour les galliformes. Les points d'ancrage des pylônes disparaîtra a terme. Les habitats naturels (pelouses alpines) seront mieux préservées. L'impact visuel sera également amélioré grâce au retour à un état naturel.

Une telle démarche de dépose d'un équipement désaffecté est rare, et mérite d'être saluée.

**Avis N°2012-11** : Le CSRPN a émis un avis très favorable à la dépose des téléskis de Laurichard, en soulignant l'intérêt pour le paysage, la faune et les habitats de la réserve de ce retour vers un état naturel.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 12

Date : 25/05/2012	Objet : Travaux en RNN de Haute Seveiraie	Vote : Favorable
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 25 mai 2012, a examiné Le projet présenté par M. Armand, propriétaire du camping « Les bouleaux » sur la commune de la chapelle en Valgaudemar, qui consiste à mettre en place 2 merlons de protection contre d'éventuelles chutes de blocs rocheux. Ces travaux, qui conditionnent l'ouverture du camping, doivent être réalisés avant le début de la saison estivale.

Dossier rapporté par Joël Bourideys

Les principaux éléments du débat ont porté sur la situation du camping, en limite ouest de la réserve naturelle nationale de la Haute Séveiraie. Les impacts de travaux devraient être limités, ce qui été confirmé par l'équipe technique du PNE gestionnaire de la réserve.

Pour mémoire, le CSRPN avait examiné en 2007 un dossier relatif à la réfection du pont au même endroit. La mise en place d'une digue visant à protéger le camping contre le risque d'inondation fera l'objet d'un dossier à part qui sera soumis ultérieurement au CSRPN.

M.Barbero rappelle que l'écosystème qui constituait la ripisylve a été perturbé mais que compte-tenu des arbres sur l'emplacement du camping il existe une continuité écologique qu'il convient de préserver. En effet, il s'agit d'un habitat Natura 2000 et la réglementation exige une évaluation des incidences qui n'est pas dans le dossier et qui doit être exigée.

S.Bence demande l'implication du PNE pour la préparation et le suivi des travaux envisagés.

En conclusion, le CSRPN regrette que le dossier soit parvenu trop tardivement à la DREAL pour permettre une instruction satisfaisante et une information des membres en amont de la réunion. Il prend néanmoins acte du caractère d'urgence de la réalisation de ces travaux compte-tenu de la nécessité de protéger le public.

**Avis N°2012-12** : Le CSRPN émet un avis favorable sous conditions :

- qu'une évaluation des incidences Natura 2000 soit élaborée et transmise à son Président ;
- que le corridor écologique constitué par les arbres soit préservé (pas de coupes) ;
- que les travaux fassent l'objet d'un suivi par le PNE.

Enfin, le CSRPN demande à ce que les travaux à venir concernant la digue fassent l'objet d'un dossier complet permettant d'effectuer les consultations requises dans la sérénité.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 13

Date : 02/10/2012	Objet : Travaux en RNN de Ristolas-Mont Viso (05)	Vote : favorable
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 2 octobre 2012 a examiné un dossier présenté par le PNR du Queyras, gestionnaire de la RNN de Ristolas Mont Viso, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de restauration des sentiers de randonnée permettant l'accès à la réserve naturelle nationale. En l'absence de plan de gestion approuvé, les travaux en réserve naturelle nationale doivent faire l'objet d'une instruction administrative en application des articles R. 332-23 à 26 du code de l'environnement.

La réhabilitation des sentiers concerne les sites suivants :

- Le site du Grand Belvédère, et en particulier le départ des sentiers de la Traversette et du Vallon du Guil. Il s'agit de réhabiliter les sentiers principaux qui sont dégradés, d'organiser et de délimiter le cheminement, de supprimer à terme les traces de divagation ainsi que les chemins annexes, de diriger et de canaliser les écoulements pluviaux pour éviter l'érosion pluviale, et de permettre la revégétalisation naturelle ultérieure du site.
- Le talus de l'ancien parking du Grand Belvédère. A l'exception des véhicules des usagers autorisés, ce parking n'est accessible qu'à pied. Les travaux consisteront à stabiliser le talus, qui présente une forte pente et qui est érodé, avec des fascines faites avec des branches de mélèze, et de revégétaliser avec du genévrier nain et de la fétuque paniculée. Ces végétaux se trouvent à proximité du site considéré.
- Le sentier longeant le Guil en direction du col de Vallante : actuellement, ce sentier traverse deux zones humides en aval du torrent de la Faïto et au pied du torrent de Néré. Le piétinement des randonneurs présente une incidence forte sur la végétation de ces deux zones humides et sur les espèces animales qui les fréquentent, dont la salamandre de Lanza. Le sentier sera réimplanté à flanc de talus, au dessus des zones humides. Le départ des cheminements actuels sera effacé, pour favoriser à terme la recolonisation naturelle par les végétaux et la disparition des traces de piétinement.

Ces travaux auront un impact positif sur les habitats naturels qui se traduira par un gain en matière de biodiversité et une amélioration paysagère des sites traversés par les sentiers. En conséquence, le rapporteur propose au CSRPN de donner un avis favorable à cette demande de travaux.

Le rapporteur informe en outre le CSRPN que cette demande de réhabilitation des sentiers a reçu un avis favorable du comité consultatif de la réserve le 13 juillet 2012, et un avis également favorable de la CDNPS des Hautes-Alpes le 26 septembre 2012.

Frédéric Médail s'interroge sur la provenance de la fétuque. Le belvédère du Viso est entouré par une pelouse de cette graminée, dont des mottes seront prélevées à proximité pour stabiliser le talus.

**Avis N°2012-13** : Le CSRPN a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette demande de travaux.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 14

Date : 02/10/2012	Objet : validation de la méthodologie retenue pour la définition des réservoirs de biodiversité dans le cadre de la réalisation du diagnostic écologique du SRCE	Vote : Favorable
----------------------	--	---------------------

Le CSRPN, réuni les 6 décembre 2011, 20 mars 2012, 25 mai 2012 et 2 octobre 2012, a examiné les propositions méthodologiques pour la définition des réservoirs de biodiversité. Au cours des différentes séances, le CSRPN a pu apporter son expertise et ses demandes en termes de contenu et de représentation pour les réservoirs de biodiversité. Les exposés ont été soutenus par l'équipe de maîtrise d'œuvre du SRCE (ECO-MED en tant que mandataire) et la DREAL PACA accompagnés des CEN PACA et IMBE.

La séance du 2 octobre 2012 a permis de présenter la synthèse des étapes qui ont été mises en œuvre pour la définition des réservoirs. Les derniers échanges ont relevé les points suivants devant être pris en compte dans la finalisation de la démarche :

- La difficulté de mettre en évidence les zones de la trame ouverte, ces milieux étant dispersés et de petite taille. Un travail spécifique sur les seuils et la prise en compte des dires d'expert devra contrecarrer ces biais liés à la BD Ocsol 2006 et à la méthode de seuil et de lissage,
- La vérification de la fonction de réservoir potentiel par des BD dites « expert » qui pourront confirmer la présence ou non des espèces retenues dans le cadre de la méthodologie,
- La trame bleue pour laquelle les critères permettant la définition des réservoirs de biodiversité potentiels présente des faiblesses sur les cours d'eau non pérennes et les plans d'eau artificiels. Cette analyse reposant sur une notion de potentialités, la phase de qualification de ces réservoirs de biodiversité devra préciser la fonctionnalité ou non de ces masses d'eau retenues en tant que réservoirs,

Le présent avis ne concerne que les réservoirs de biodiversité, une autre séance du CSRPN sera consacrée aux résultats relatifs aux corridors écologiques et aux indicateurs permettant la qualification des éléments constituant la trame verte et bleue. Cette séance fera de nouveau l'objet d'un avis.

**Avis 2012-14 :** Le CSRPN émet un avis favorable sur la méthode choisie et son utilisation pour la définition des réservoirs de biodiversité.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**